



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante et unième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-8 décembre 2014

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif  
d'experts des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

Le présent rapport résume les délibérations et les résultats des trois réunions tenues par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention en 2014. Au cours de ces réunions, celui-ci a élaboré son programme de travail pour la période 2014-2018, révisé son règlement intérieur et fait le point des progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail en 2014. Il a également évalué les succès obtenus et les enseignements retirés de l'exécution de son programme de travail et a formulé des recommandations pertinentes.

---

\* Le présent document a été soumis après la date prévue afin de pouvoir y inclure les résultats de la treizième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention reconstitué, qui s'est tenue à Erevan (Arménie), les 11 et 12 septembre 2014.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–10	3
A. Mandat.....	1–5	3
B. Objet de la présente note .....	6–8	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	9–10	4
II. Réunions du Groupe consultatif d’experts .....	11–15	4
III. Progrès accomplis dans l’exécution du plan de travail pour 2014 .....	16–40	6
A. Compilation des informations sur les problèmes et difficultés rencontrés, les leçons à retenir et les pratiques optimales à appliquer .....	16–18	6
B. Traduction des supports de formation sur l’établissement des rapports biennaux actualisés.....	19	6
C. Actualisation des supports de formation du Groupe consultatif d’experts .....	20–23	6
D. Développement du programme d’apprentissage en ligne .....	24–26	7
E. Ateliers régionaux de formation pratique sur l’établissement des rapports biennaux actualisés.....	27–29	7
F. Élaboration du programme de formation pour l’équipe d’experts techniques.....	30–35	8
G. Stratégie à long terme du Groupe consultatif d’experts.....	36–37	9
H. Progrès accomplis dans l’application des dispositions des alinéas <i>d</i> à <i>f</i> du paragraphe 2 du cadre de référence du Groupe consultatif d’experts .....	38–40	9
IV. Coopération avec d’autres groupes d’experts et organes constitués au titre de la Convention et avec des organisations intergouvernementales et participation à d’autres activités pertinentes prescrites dans le cadre de la Convention .....	41–57	10
A. Autres groupes d’experts et organes constitués au titre de la Convention.....	41–48	10
B. Participation à d’autres activités pertinentes prescrites dans le cadre de la Convention .....	49–52	12
C. Organisations intergouvernementales.....	53–57	12
V. Activités du Groupe consultatif d’experts prévues en 2015.....	58–59	13
VI. Conclusions.....	60–61	14
Annexes		
I. Programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2014-2018 .....		15
II. Montant estimatif des ressources nécessaires pour l’exécution du Programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2015-2018.....		21

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Dans sa décision 19/CP.19, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) poursuivrait ses activités pour une période de cinq ans allant de 2014 à 2018.
2. La Conférence des Parties a décidé que, pour s'acquitter de son mandat, le Groupe consultatif d'experts, agirait conformément au cadre de référence révisé figurant dans l'annexe de cette décision. Elle a demandé au Groupe d'élaborer, lors de sa première réunion en 2014, un programme de travail pour la période 2014-2018.
3. Également dans la décision 19/CP.19, la Conférence des Parties a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour qu'il l'examine aux sessions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties<sup>1</sup>.
4. Dans la même décision, la Conférence des Parties a chargé le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant ses réunions et ateliers et en établissant des rapports sur ses réunions et ateliers pour examen par le SBI<sup>2</sup>.
5. Le secrétariat a été invité dans la même décision à publier la liste des membres du Groupe consultatif d'experts, y compris leurs domaines de compétence respectifs et leur expérience concernant les communications nationales et/ou les rapports biennaux actualisés, et d'informer le SBI de leur désignation. Cette liste est affichée sur le site Web de la Convention<sup>3</sup>.

### B. Objet de la présente note

6. Le présent rapport résume les délibérations des onzième, douzième et treizième réunions du Groupe consultatif d'experts.
7. Pendant ces réunions, le Groupe consultatif d'experts a élaboré son programme de travail pour la période 2014-2018<sup>4</sup>, examiné les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail pour 2014, arrêté l'organisation de ses travaux pour le dernier trimestre de 2014 et tenu des discussions préliminaires au sujet de son plan de travail pour 2015.
8. Outre le présent rapport, quatre rapports rendant compte des résultats des principales activités entreprises par le Groupe consultatif d'experts en 2014, qui sont complémentaires de celles menées dans le cadre du programme de travail en 2014, ont été établis pour examen par le SBI à sa quarante et unième session:
  - a) Rapport sur les ateliers régionaux de formation consacrés à l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) (voir par. 27 à 29 ci-après)<sup>5</sup>;

---

<sup>1</sup> Décision 19/CP.19, par. 7.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.19, par. 9 a).

<sup>3</sup> [www.unfccc.int/2884.php](http://www.unfccc.int/2884.php).

<sup>4</sup> Le programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2014-2018 figure dans l'annexe I.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2014/18.

- b) Rapport sur l'atelier consacré à l'examen collégial des supports pédagogiques utilisés pour la formation des membres de l'équipe d'experts techniques (voir par. 33 ci-après)<sup>6</sup>;
- c) Stratégie à long terme du Groupe consultatif d'experts (voir par. 36 et 37 ci-après)<sup>7</sup>;
- d) Rapport technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés ainsi que sur les enseignements et les meilleures pratiques retirés du processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (voir par. 16 à 18 ci-après)<sup>8</sup>.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

9. Après avoir examiné le présent document et les quatre rapports mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus, le SBI est invité à prendre note du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2014-2018 et des progrès accomplis dans son exécution en 2014 et à lui donner, selon qu'il conviendra, des indications complémentaires.

10. En outre, le SBI voudra peut-être engager les pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés parties qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources financières afin que le Groupe consultatif d'experts puisse exécuter les activités prévues conformément à son programme de travail, et inviter les programmes et organismes bilatéraux à collaborer avec le Groupe pour apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés<sup>9</sup>.

## II. Réunions du Groupe consultatif d'experts

11. Le Groupe consultatif d'experts a tenu trois réunions en 2014, qui ont été consacrées principalement à l'élaboration de son programme de travail pour 2014-2018, à la révision de son règlement intérieur<sup>10</sup> et au bilan et à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail.

12. La onzième réunion du Groupe consultatif d'experts, à laquelle 20 membres ont participé<sup>11</sup>, s'est tenue à Bonn (Allemagne), les 20 et 21 janvier 2014, dans le but d'établir un programme de travail pour la période 2014-2018, conformément au mandat révisé du Groupe consultatif d'experts. Lors de cette réunion, M. Fei Teng (Chine) a été élu Président

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2014/19.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2014/INF.15.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2014/INF.16.

<sup>9</sup> Le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution du programme de travail du Groupe pour la période 2015-2018 est indiqué dans l'annexe II.

<sup>10</sup> Le règlement intérieur révisé du Groupe consultatif d'experts peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/application/pdf/revised\\_rules\\_of\\_procedure\\_cge\\_2014.pdf](http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/revised_rules_of_procedure_cge_2014.pdf).

<sup>11</sup> Ont participé à la réunion des membres de l'Arabie saoudite, des Bahamas, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, du Japon, du Kenya, des Maldives, des Pays-Bas, du Pakistan, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Union européenne, ainsi que trois experts représentant des organisations internationales (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

du Groupe et M<sup>me</sup> Rhianna Nealy (Bahamas) Rapporteur, l'un et l'autre pour un mandat d'un an.

13. Pendant la réunion, le Groupe consultatif d'experts s'est acquitté de certaines des tâches énoncées dans la décision 19/CP.19, indiquées ci-après:

a) Le Groupe consultatif d'experts a examiné, révisé et adopté son règlement intérieur à la lumière des décisions que la Conférence des Parties a adoptées à sa dix-neuvième session<sup>12</sup> concernant les activités et les fonctions du Groupe<sup>13</sup>;

b) La Conférence des Parties a demandé au Groupe consultatif d'experts d'établir, à sa première réunion en 2014, un programme de travail pour la période 2014-2018, en tenant compte, lorsqu'il définirait et exécuterait le programme de travail, des autres travaux pertinents menés par d'autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention de manière à éviter les chevauchements. En réponse à cette demande, le Groupe a formulé un vaste programme de travail à deux niveaux couvrant toute la durée du mandat de cinq ans, et un plan de travail annuel plus détaillé pour 2014<sup>14</sup>. Le Groupe a décidé que son programme de travail serait examiné et révisé chaque année, à partir de 2015, de manière à prendre en compte la progression de la mise en œuvre des activités prévues, ainsi que des éléments pertinents de la stratégie à long terme du Groupe consultatif d'experts<sup>15</sup> élaborée en 2014 (voir par. 36 ci-après).

14. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa douzième réunion à Bonn les 3 et 4 avril 2014. Ont participé à cette réunion 21 membres du Groupe consultatif d'experts<sup>16</sup>, ainsi qu'un observateur de l'Azerbaïdjan, représentant des Parties de la région de l'Europe orientale non visées à l'annexe I, qui était invité conformément aux conclusions de la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session<sup>17</sup>. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa treizième réunion à Erevan (Arménie), les 11 et 12 septembre 2014; 16 membres du Groupe consultatif d'experts<sup>18</sup> y ont participé.

15. Lors de ces réunions, le Groupe consultatif d'experts a défini les modalités opérationnelles de certaines des principales activités prévues. Il a aussi fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail en 2014 et a entamé des discussions préliminaires au sujet de son plan de travail pour 2015. On trouvera ci-après une description détaillée de la progression des activités prévues pour 2014, y compris des modalités opérationnelles précises de certaines des principales activités prévues.

<sup>12</sup> Décision 19/CP.19, annexe, par. 4.

<sup>13</sup> Le règlement intérieur révisé du Groupe consultatif d'experts peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/application/pdf/revised\\_rules\\_of\\_procedure\\_cge\\_2014.pdf](http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/revised_rules_of_procedure_cge_2014.pdf).

<sup>14</sup> Le projet de plan de travail détaillé du Groupe consultatif d'experts pour 2014 peut être consulté à l'adresse [http://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/application/pdf/cge\\_workprogramme\\_2014.pdf](http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_workprogramme_2014.pdf).

<sup>15</sup> FCCC/SBI/2014/INF.15.

<sup>16</sup> Les représentants de l'Arabie saoudite, des Bahamas, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, du Gabon, de l'Inde, du Japon, du Kenya, des Maldives, des Pays-Bas, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Union européenne et de l'Uruguay, ainsi que deux experts représentant des organisations internationales (PNUD et PNUE).

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/CP/2013/10, par. 131.

<sup>18</sup> Les représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, des Bahamas, de la Belgique, de la Chine, de la Colombie, du Gabon, de l'Inde, du Japon, du Kenya, des Maldives, des Pays-Bas, du Pakistan et de l'Union européenne, ainsi que deux experts représentant des organisations internationales (PNUD et PNUE).

### **III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2014**

#### **A. Compilation des informations sur les problèmes et difficultés rencontrés, les leçons à retenir et les pratiques optimales à appliquer**

16. Conformément aux alinéas *a* et *g* du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts est convenu d'établir un rapport technique dans lequel seraient rassemblées et résumées les informations disponibles sur les problèmes et les difficultés rencontrés, les leçons à retenir et les pratiques optimales à appliquer dans le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I.

17. Le rapport étayera les travaux du Groupe consultatif d'experts visant à déterminer l'assistance technique à fournir pour répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I et sera une source d'enseignements et de pratiques optimales pour les Parties non visées à l'annexe I. Le Groupe considère également cette tâche comme un domaine offrant d'éventuelles possibilités de collaboration entre le Groupe consultatif d'experts et le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I (ci-après dénommé le Programme mondial d'appui), projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

18. Le Groupe consultatif d'experts, comme on peut le voir dans son programme de travail pour la période 2014-2018, actualisera régulièrement ce rapport technique et il continuera de fournir des conseils et un appui techniques aux Parties, à leur demande, sur cette question.

#### **B. Traduction des supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés**

19. Le Groupe consultatif d'experts a traduit ses supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés en arabe, en français et en espagnol. Les supports de formation traduits ont été mis à la disposition des Parties sur le site Web de la Convention<sup>19</sup>. Sous réserve que des ressources soient disponibles, le Groupe consultatif d'experts a l'intention de traduire les supports de formation dans les autres langues officielles de l'ONU en 2015.

#### **C. Actualisation des supports de formation du Groupe consultatif d'experts**

20. Dans le cadre de son programme de travail pour la période 2014-2018, le Groupe consultatif d'experts est convenu d'actualiser les supports de formation existants<sup>20</sup> portant sur les communications nationales (notamment les inventaires des gaz à effet de serre, les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation et les évaluations des mesures d'atténuation), qui ont été actualisés en 2011 et 2012. Ces supports de formation sont

---

<sup>19</sup> Les supports traduits sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7915.php>.

<sup>20</sup> Les supports de formation sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>.

destinés à faciliter l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention conformément aux «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention».

21. Le but de cette actualisation est de prendre en compte les évolutions survenues récemment dans le cadre de la Convention ainsi que les connaissances scientifiques les plus récentes, en particulier les conclusions du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui a été publié en 2013 et 2014<sup>21</sup>.

22. Le Groupe consultatif d'experts a décidé d'entreprendre l'actualisation de ses supports de formation sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation en 2014, et d'achever d'organiser les ateliers régionaux de formation pratique devant être conduits sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation en 2015.

23. À sa douzième réunion, le Groupe consultatif d'experts a déterminé les aspects et la portée des éléments des supports de formation existants sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation qui devaient être encore actualisés. Sur cette base, l'actualisation des supports de formation sera entreprise en 2014 et elle devrait se poursuivre pendant le premier semestre de 2015.

#### **D. Développement du programme d'apprentissage en ligne**

24. À sa trente-septième session, le SBI a accueilli avec satisfaction la note de réflexion établie par le Groupe consultatif d'experts sur les programmes de téléenseignement relatifs à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et a redemandé au secrétariat d'étoffer les programmes de téléenseignement en se fondant sur cette note de réflexion<sup>22</sup>.

25. En réponse à cette demande, le secrétariat a élaboré un programme de téléenseignement, à partir d'une plate-forme Web d'apprentissage en ligne consacrée à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et exploitant les supports de formation révisés du Groupe. Une version beta du programme de téléenseignement lui a été présentée à sa treizième réunion, pour qu'il l'examine au plus tard en octobre 2014. Le lancement de la version pleinement opérationnelle du programme de téléenseignement est prévu pour décembre 2014 et il devrait prendre en compte les observations du Groupe.

26. Le programme de téléenseignement est conçu de manière suffisamment souple pour permettre une révision ultérieure approfondie et pour y inclure de nouveaux contenus, comme des informations sur les rapports biennaux actualisés.

#### **E. Ateliers régionaux de formation pratique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés**

27. Le Groupe consultatif d'experts a organisé deux ateliers régionaux de formation pratique sur l'établissement des rapports biennaux actualisés: un pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, du 16 au 18 juillet 2014 dans la ville de Panama (Panama) et un pour les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Europe orientale, du 8 au 10 septembre 2014 à Erevan. L'atelier régional de formation pratique pour la région de

<sup>21</sup> Les rapports du GIEC peuvent être consultés à l'adresse <http://ipcc.ch/report/ar5/index.shtml>.

<sup>22</sup> FCCC/SBI/2012/33, par. 22.

l'Afrique, qui devait initialement se tenir à Lomé (Togo) du 18 au 24 août 2014, a été ajourné en raison de la gravité de la situation sanitaire en Afrique de l'Ouest.

28. L'objectif des ateliers était de renforcer la capacité des experts nationaux à utiliser les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» pour faciliter l'établissement de leurs premiers rapports biennaux actualisés. Les ateliers ont également offert un cadre propice à l'échange d'idées, d'enseignements et d'expériences concernant le processus d'établissement des rapports biennaux actualisés.

29. À sa treizième réunion, le Groupe consultatif d'experts a fait le point du déroulement des ateliers et a identifié certains domaines dans lesquels l'organisation et la tenue de ce type d'atelier pourraient être améliorées à l'avenir. Le résumé du déroulement de l'atelier, notamment des recommandations relatives aux améliorations à apporter à l'avenir à l'organisation et à la tenue de ce type d'atelier, figure dans le rapport mentionné au paragraphe 8 a) ci-dessus.

## **F. Élaboration du programme de formation pour l'équipe d'experts techniques**

30. Dans sa décision 20/CP.19, la Conférence des Parties a adopté la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports pédagogiques les plus récents dont dispose le Groupe<sup>23</sup>.

31. Lorsqu'il a arrêté son programme de travail pour 2014, le Groupe a décidé d'élaborer et de mener un programme de formation à l'intention des experts techniques désignés pour être inscrits au fichier des experts de la Convention afin qu'ils puissent participer à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, en y incluant une annexe technique portant sur les activités axées sur les résultats en rapport avec l'initiative REDD-plus<sup>24</sup> proposées par des pays en développement parties cherchant à obtenir et à recevoir des paiements pour des mesures axées sur les résultats.

32. Le programme de formation est structuré de manière à couvrir deux thèmes généraux:

a) L'objectif, les principes et les dispositions de la Convention, et les décisions de la Conférence des Parties relatives à la présentation des communications nationales et des rapports annuels actualisés par les Parties non visées à l'annexe I et à la conduite du processus de consultation et d'analyse au niveau international des rapports annuels actualisés;

b) Les méthodes employées pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés en se référant à des directives et des documents d'orientation appropriés pour faciliter la compréhension et l'analyse de ces rapports.

---

<sup>23</sup> Décision 20/CP.19, par. 4.

<sup>24</sup> Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

33. La version préliminaire des supports établis pour le programme de formation sera soumise à l'examen collégial d'un groupe d'experts nationaux, tant de Parties visées à l'annexe I que de Parties non visées à l'annexe I, qui participent au processus d'établissement des rapports nationaux, à l'occasion d'un atelier devant se tenir les 26 et 27 octobre 2014 à Bonn<sup>25</sup>. L'atelier se prolongera jusqu'au 28 octobre 2014 mais uniquement pour les membres du Groupe consultatif d'experts, qui à cette occasion feront le point des observations formulées pendant les deux journées précédentes et décideront des mesures à prendre pour leur donner suite.

34. En se fondant sur les observations formulées pendant l'atelier d'examen collégial, le Groupe prévoit de finaliser les supports de formation au plus tard en novembre 2014.

35. À condition qu'un nombre suffisant d'experts inscrits au fichier d'experts de la Convention participent à l'analyse technique des rapports annuels actualisés et soient disponibles pour assurer la formation, le Groupe prévoit d'organiser le programme de formation initial et l'évaluation des compétences des experts techniques désignés au premier trimestre de 2015. Le Groupe a demandé au secrétariat d'établir une note de réflexion qui examine tous les aspects de la préparation et de la mise en œuvre du programme de formation et de l'évaluation des compétences.

## **G. Stratégie à long terme du Groupe consultatif d'experts**

36. Le Groupe consultatif d'experts a élaboré une stratégie à long terme pour la période 2015-2018, qui découlait de l'une des recommandations figurant dans le rapport intérimaire adressé par le Groupe au SBI à sa trente-neuvième session. Le Groupe a recommandé que la stratégie prévoit, entre autres, les éléments suivants:

- a) Un plan de gestion à long terme permettant une exécution efficace et durable du programme de travail;
- b) Une stratégie de communication et de promotion;
- c) Des outils d'un bon rapport coût-efficacité et de caractère général pour fournir une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I;
- d) Des possibilités et des modalités de participation des principaux intéressés pour compléter les efforts déployés par le Groupe consultatif d'experts.

37. Lorsqu'il a élaboré sa stratégie, le Groupe consultatif d'experts est également convenu d'étudier les possibilités et les moyens d'améliorer la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I aux niveaux régional, sous-régional et national.

## **H. Progrès accomplis dans l'application des dispositions des alinéas d à f du paragraphe 2 du cadre de référence du Groupe consultatif d'experts**

38. Le Groupe consultatif d'experts a prévu de mettre en œuvre des activités répondant aux alinéas d à f du paragraphe 2 de son cadre de référence dans son programme de travail pour 2014.

<sup>25</sup> FCCC/SBI/2014/19.

39. Conformément aux alinéas *d* à *f* du paragraphe 2 de la décision 19/CP.19, le Groupe a prévu de revoir ses précédentes recommandations relatives aux éléments susceptibles d'être pris en considération dans une révision future des «Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention»<sup>26</sup>. Les recommandations à prendre en considération lors d'une future révision de ces directives et des «Directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» sont considérées comme des éléments importants du programme de travail du Groupe consultatif d'experts, raison pour laquelle celui-ci a jugé utile de réaliser une nouvelle série d'enquêtes pour compléter les informations obtenues pendant l'enquête sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements retirés et les meilleures pratiques à appliquer dans le processus d'établissement des rapports biennaux actualisés, enquête qui a été réalisée en 2014 pour les Parties non visées à l'annexe I<sup>27</sup>. Cette activité recevra la priorité et sera réalisée le plus tôt possible au dernier trimestre de 2014 et au premier trimestre de 2015.

40. Compte tenu de l'importante charge de travail que lui imposera la mise en œuvre de certaines des principales activités prévues dans son programme de travail devant être achevées au plus tard fin 2014 conformément aux prescriptions de la Conférence des Parties, le Groupe est convenu que faute de temps et des ressources nécessaires pour mener à bien les activités mentionnées au paragraphe 35 ci-dessus avant fin 2014, il s'en occuperait à la première réunion qu'il tiendra en 2015.

#### **IV. Coopération avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention et avec des organisations intergouvernementales et participation à d'autres activités pertinentes prescrites dans le cadre de la Convention**

##### **A. Autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention**

###### **1. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie**

41. Dans sa décision 2/CP.19, la Conférence des Parties a établi le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, sous réserve d'examen à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, pour remédier aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements. La Conférence des Parties a décidé que, à titre provisoire, le Comité exécutif serait composé de deux représentants de chacun des organes de la Convention ci-après en garantissant une représentation équilibrée des pays développés parties et des pays en développement parties: le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Comité permanent du financement, le Comité exécutif de la technologie et le Groupe consultatif d'experts. La Conférence des Parties a invité la Secrétaire exécutive, agissant en concertation avec le Président de la Conférence des Parties, à organiser d'ici mars 2014 la première réunion du comité exécutif.

<sup>26</sup> Voir les documents FCCC/SBI/2011/5/Rev.1 et FCCC/SBI/2011/5/Add.1.

<sup>27</sup> Voir le document FCCC/SBI/2014/INF.16.

42. Le Groupe consultatif d'experts a désigné M<sup>me</sup> Hilary Hove (Canada) et M. Thiago de Araujo Mendes (Brésil) comme ses représentants auprès du Comité exécutif provisoire.

43. Par l'intermédiaire de ses représentants, le Groupe consultatif d'experts a informé les participants à la première réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue à Bonn du 25 au 28 mars 2014, des activités qu'il a mené à bien dans le domaine des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation<sup>28</sup>. Le Groupe a souligné que le fait de mettre ces informations à la disposition du Comité offrait des perspectives de collaboration plus étroite dans la mise en œuvre à l'avenir d'activités liées à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

## 2. Groupe d'experts des pays les moins avancés

44. Un membre du Groupe consultatif d'experts, M. Kamel Djemouai (Algérie), a participé à la manifestation consacrée aux plans nationaux d'adaptation (NAP Expo), qui s'est déroulée les 8 et 9 août 2014 à Bonn et était organisée par le Groupe avec le concours du secrétariat. Cette manifestation a servi de cadre à la mise en commun des données d'expérience, des enseignements retirés ainsi que des lacunes et des besoins recensés dans la planification de l'adaptation pendant le processus de formulation et d'exécution de leurs plans nationaux d'adaptation par les pays les moins avancés et les Parties intéressées qui sont des pays en développement<sup>29</sup>.

45. Le Groupe consultatif d'experts a souligné l'importance de sa participation aux activités d'autres groupes d'experts pour aider à faire le lien entre les diverses activités de nature intersectorielle et explorer les possibilités de mener des activités conjointes et/ou complémentaires de celles d'autres organes. Le Groupe recommande donc que l'étudie la possibilité d'organiser une activité conjointe avec le Groupe des pays les moins avancés qui porterait sur les questions liées aux informations présentées dans les chapitres des communications nationales consacrés aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation et dans les plans nationaux d'adaptation, ainsi que sur toute autre question connexe, notamment les moyens de mise en œuvre.

## 3. Troisième réunion du Forum de Durban

46. Un membre du Groupe consultatif d'experts, M<sup>me</sup> Hove, a assisté à la troisième réunion du Forum de Durban pour participer à une discussion de fond sur le renforcement des capacités, qui s'est déroulée pendant la quarantième session du SBI, les 12 et 13 juin 2014. Cette discussion devait permettre l'échange d'informations sur les activités en cours et les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités. Ont assisté à la réunion plus de 240 représentants de Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des milieux universitaires, qui ont échangé des informations et des données d'expérience sur les moyens de créer des conditions favorables et de les optimiser ainsi que sur l'évaluation des diverses solutions possibles s'agissant des mesures d'atténuation et d'adaptation et de leur application.

47. Le Groupe consultatif d'experts a exposé ses travaux sur l'assistance technique qu'il fournit aux Parties non visées à l'annexe I pendant le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, notamment pour les questions liées à la mise en place et à la pérennisation des dispositions institutionnelles nationales durables nécessaires pour que l'établissement de ces rapports soit efficace. Il a aussi insisté sur sa participation, évoquée au paragraphe 29 ci-dessus, à l'élaboration des

<sup>28</sup> FCCC/SB/2014/4.

<sup>29</sup> Voir le document FCCC/SBI/2014/INF.14.

supports de formation destinés à l'équipe d'experts techniques chargée de réaliser l'analyse technique dans le cadre du processus de consultation et d'analyse international.

48. Le rapport de la réunion<sup>30</sup> a été mis à la disposition des Parties et des autres parties prenantes intéressées qui souhaiteront peut-être utiliser les informations contenues dans le rapport, en sus des informations provenant des exposés présentés et des déclarations faites pendant la réunion, lors de la planification, la conception et la mise en œuvre de leurs activités de renforcement des capacités des pays en développement. Le Groupe consultatif d'experts pourrait se servir des informations figurant dans le rapport, lorsqu'il s'acquittera des fonctions qui lui ont été confiées, pour étayer ses délibérations sur les questions relatives au renforcement des capacités.

## **B. Participation à d'autres activités pertinentes prescrites dans le cadre de la Convention**

### **1. Évaluation technique des communications des Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés**

49. Les directives et les procédures à suivre pour l'évaluation technique des communications soumises par les Parties<sup>31</sup> sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts ont été adoptées pendant la dix-neuvième session de la Conférence des Parties<sup>32</sup>. Les Parties, en particulier les pays développés parties, et les organisations internationales compétentes ont été invitées à appuyer le renforcement des capacités en lien avec l'établissement et l'évaluation des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts, en tenant compte des travaux du Groupe consultatif d'experts.

50. Dans la même décision, le Groupe a été invité à désigner un de ses experts originaire d'un pays en développement partie ayant les compétences voulues pour participer à l'évaluation technique en qualité d'observateur.

51. M<sup>me</sup> Estefania Ardila Robles (Colombie) a été désignée pour participer en qualité d'observateur à la première session de l'évaluation technique, qui s'est déroulée à Bonn du 25 au 29 août 2014<sup>33</sup>.

52. Le Groupe consultatif d'experts s'est réjoui d'avoir eu la possibilité de participer à cette manifestation en tant qu'observateur et il a indiqué que sa participation avait été productive, et qu'elle avait contribué à améliorer sa connaissance et sa compréhension des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts.

## **C. Organisations intergouvernementales**

### **1. Programme d'appui mondial pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I**

53. En 2014, les représentants du PNUD et du PNUE auprès du Groupe consultatif d'experts ont régulièrement informé le Groupe lors de ses réunions de la mise en œuvre du Programme d'appui mondial, dont l'objectif général est de fournir un appui logistique et

---

<sup>30</sup> FCCC/SBI/2014/14.

<sup>31</sup> Pour de plus amples informations sur les communications des Parties, voir à l'adresse <http://unfccc.int/8414.php>.

<sup>32</sup> Décision 13/CP.19.

<sup>33</sup> FCCC/TQR/2014/BRA.

technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de faciliter l'établissement et la présentation dans les délais requis de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés, ainsi que l'établissement et la présentation des contributions déterminées au niveau national qu'elles prévoient de verser.

54. Le Programme d'appui mondial s'appuiera sur les experts nationaux et internationaux et sur les partenariats stratégiques conclus avec des initiatives et des organisations internationales pertinentes. Le Groupe consultatif d'experts a souligné qu'il existe de nombreuses possibilités de collaboration et de coordination entre le Groupe et le Programme d'appui mondial pour les raisons suivantes:

a) Le calendrier de mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts coïncide avec celui du Programme d'appui mondial;

b) Ils ont l'un et l'autre comme objectif d'aider les Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement et la présentation de leurs communications nationales et de leurs biennaux actualisés;

c) Ils traitent des questions de fond similaires et s'adressent aux mêmes groupes d'experts nationaux.

55. La composante du Programme d'appui mondial constituée par le PNUD aura son siège à Istanbul (Turquie) et celle constituée par le PNUE à Nairobi (Kenya).

## 2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

56. gaz à effet de serre du GIEC a collaboré avec le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat pour présenter à l'occasion des ateliers régionaux de formation pratique des exposés sur l'établissement des rapports biennaux actualisés et l'élaboration des supports pédagogiques destinés au programme de formation de l'équipe d'experts techniques mentionné aux paragraphes 30 et 35 ci-dessus, en insistant sur les principales différences existant entre les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*.

## 3. Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial

57. Un représentant du secrétariat du FEM a participé en tant que spécialiste à l'atelier régional de formation pratique à l'établissement des rapports biennaux actualisés pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mentionné au paragraphe 27 ci-dessus. Le secrétariat du FEM s'est penché sur les procédures à suivre pour obtenir le financement d'activités d'appui par le FEM, notamment pour l'établissement des communications nationales et/ou des rapports biennaux actualisés.

## V. Activités du Groupe consultatif d'experts prévues en 2015

58. Conformément à son programme de travail pour 2014-2018, en 2015 le Groupe consultatif d'experts organisera trois ateliers régionaux de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, qui s'ajouteront aux réunions ordinaires déjà prévues du Groupe. Il organisera également l'atelier régional de formation pratique pour l'Afrique mentionné au paragraphe 26 ci-dessus qui avait été ajourné.

59. Les dates et lieux provisoires des activités prévues en 2015 sont indiqués dans le tableau ci-après. Le secrétariat se fondera sur ces informations pour prendre les dispositions administratives, logistiques et techniques et les mesures d'appui nécessaires.

### Dates et lieux provisoires des activités du Groupe consultatif d'experts prévues en 2015

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
Quatorzième réunion du Groupe consultatif d'experts	Bonn	29 et 30 janvier 2015
Atelier de formation pratique à l'établissement des rapports biennaux actualisés pour la région Afrique	à déterminer	23-25 février 2015
Atelier de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation pour les régions Asie-Pacifique et Europe orientale	à déterminer	29 juin au 3 juillet 2015
Atelier de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation pour la région Amérique latine et Caraïbes	à déterminer	27-31 juillet 2015
Atelier de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation pour la région de l'Afrique	à déterminer	28 septembre au 2 octobre 2015
Quinzième réunion du Groupe consultatif d'experts	à déterminer	5 et 6 octobre 2015
Formation et évaluation des compétences de l'équipe d'experts techniques	Bonn	Premier trimestre 2015

## VI. Conclusions

60. Le Groupe consultatif d'experts a mené à bien la plupart des activités prévues dans son plan de travail pour 2014. Il a remercié les pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés parties qui ont fourni des ressources financières pour la mise en œuvre des activités prévues. Il a aussi remercié les programmes et organismes multilatéraux ainsi que les Parties non visées à l'annexe I qui ont contribué, en fournissant un soutien technique et/ou logistique, à la bonne exécution des activités prévues en 2014.

61. Pour l'année à venir, le Groupe consultatif d'experts a l'intention, à sa première réunion de 2015, de revoir son programme de travail et d'y apporter les modifications nécessaires, notamment en y incorporant les éléments pertinents de sa stratégie à long terme mentionnés au paragraphe 36 ci-dessus. Il a également procédé à une évaluation préliminaire des ressources financières requises pour l'exécution de son programme de travail au cours des quatre prochaines années (voir annexe II).

## Annexe I

### Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2014-2018

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 a): «Déterminer et apporter l'assistance technique voulue concernant les problèmes et les contraintes qui ont pesé sur le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés»</i>						
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 g): «Donner des informations et des conseils techniques fondés si possible sur les enseignements et les meilleures pratiques à retenir dans l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I»</i>						
Rapport technique résumant les problèmes et les difficultés, les enseignements et les pratiques optimales à retenir	1. Compilation des informations relatives aux difficultés, problèmes, enseignements et pratiques optimales figurant dans:					
	1.1 Les enquêtes réalisées dans le passé par le Groupe consultatif d'experts et le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, complétées par des questions supplémentaires du Groupe consultatif d'experts	x	x	x	x	x
	1.2 Les communications nationales	x			x	
	1.3 Les rapports biennaux actualisés		x	x	x	
	1.4 Les rapports et autres publications du Groupe consultatif d'experts et du Programme d'appui à l'établissement des communications nationales ainsi que d'autres institutions et organismes compétents, tels que le WRI, le PNUE, le PNUD, etc.	x		x	x	x
2. Synthèse des informations rassemblées		x	x	x	x	x
3. Fourniture de conseils et d'un appui technique conformément au paragraphe 2 g)		x	x	x	x	x

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 b): «Fournir une assistance et un appui techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter le processus d'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés»</i>						
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 c): «Fournir des conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour la mise au point et la pérennisation des processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés»</i>						
I. Supports de formation à l'établissement des rapports biennaux actualisés dans les autres langues officielles de l'ONU	1. Traduction des supports de formation du Groupe consultatif d'experts sur les rapports biennaux actualisés dans les autres langues de l'ONU	x	x		x	
	2. Actualisation des supports de formation du Groupe consultatif d'experts afin de prendre en compte les connaissances scientifiques les plus récentes et les faits nouveaux intervenus dans le cadre de la Convention	x	x	x	x	x
II. Actualisation des supports de formation du Groupe consultatif d'experts	3. Élaboration, fonctionnement et pérennisation des programmes de téléenseignement	x	x	x	x	x
III. Téléenseignement						
IV. Fichier d'experts nationaux formés à l'établissement des rapports biennaux actualisés et des communications nationales	4. Organisation d'ateliers régionaux de formation pratique à l'établissement des rapports biennaux actualisés					
	4.1 Amérique latine et Caraïbes		x			x
	4.2 Afrique		x			x
	4.3 Asie et Pacifique		x			x
V. Rapports techniques sur les ateliers de formation pratique	5. Organisation d'un atelier régional de formation pratique à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation					
	5.1 Amérique latine et Caraïbes			x		
	5.2 Afrique			x		
	5.3 Asie et Pacifique			x		
	6. Organisation d'un atelier régional de formation pratique aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre					
	6.1 Amérique latine et Caraïbes					x
	6.2 Afrique					x
	6.3 Asie et Pacifique					x

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
	7. Organisation d'un atelier régional de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation					
	7.1 Amérique latine et Caraïbes				x	
	7.2 Afrique				x	
	7.3 Asie et Pacifique				x	
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 d): «Formuler des recommandations, selon qu'il convient, au sujet des éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés»</i>						
Rapport sur les recommandations relatives aux éléments pouvant être pris en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés	1. Révision des recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales	x				
	2. Recommandations du Groupe consultatif d'experts sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés				x	
	3. Analyse des progrès accomplis en matière de présentation des rapports pour les Parties non visées à l'annexe I depuis l'adoption de la décision 17/Cp.8, au besoin			x		
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 e): «Fournir un appui et des conseils techniques aux Parties qui le demandent et des informations sur les activités et programmes existants, notamment les sources bilatérales, régionales et multilatérales d'assistance financière et technique, pour faciliter et soutenir l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés»</i>						
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 f): «Fournir un appui et des conseils techniques aux Parties qui le demandent au sujet des informations à communiquer concernant les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et environnementales pertinentes»</i>						

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
I. Recueil d'informations sur les activités et programmes existants destinés à faciliter et à appuyer l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés	1. Compilation d'informations sur les activités et programmes existants destinés à faciliter et à appuyer l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés en collaboration avec le Programme d'appui mondial/Programme d'appui à l'établissement des communications nationales	x				
	2. Compilation d'informations sur les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et environnementales pertinentes, en collaboration avec le Programme d'appui mondial/Programme d'appui à l'établissement des communications nationales	x				
II. Recueil d'informations sur les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et environnementales pertinentes	3. Actualisation des informations sur les points 1 et 2, ci-dessus en collaboration avec le Programme d'appui mondial/Programme d'appui à l'établissement des communications nationales			x		x
	4. Conseils et appui techniques fournis conformément aux alinéas e et f du paragraphe 2	x	x	x	x	x
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 i): «Concevoir et organiser ... des programmes appropriés de formation à l'intention des experts techniques désignés ... en s'appuyant sur les supports pédagogiques les plus récents»</i>						
I. Programme de formation de la Convention à l'intention de l'équipe d'experts techniques	1. Élaboration du programme de formation de l'équipe d'experts techniques	x				
	2. Conversion du programme de formation de l'équipe d'experts techniques en un programme de formation en ligne		x			
II. Inscription d'un groupe d'experts au fichier des experts formés et certifiés en tant qu'experts techniques chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés	3. Atelier de certification/examen pour les experts techniques	x	x	x	x	x
	4. Révision du programme de formation		x			x

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
<i>Décision 19/CP.19, annexe, par. 2 h): «Fournir des directives et des conseils périodiques au secrétariat pour l'aider à appliquer les critères de sélection concernant la composition de l'équipe d'experts techniques»</i>						
Directives et conseils périodiques adressés au secrétariat concernant la sélection des membres de l'équipe d'experts techniques, selon que de besoin	Examen du rapport technique périodique relatif à la sélection des membres de l'équipe d'experts techniques, selon que de besoin		x	x	x	x
<i>Autres éléments du programme de travail</i>						
I. Participation à l'évaluation technique des communications adressées par les Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés	1. Participer à l'évaluation technique des communications adressées par les Parties sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés	x	x	x	x	x
	2. Définir des éléments à inclure dans le programme de formation de l'équipe d'experts techniques en rapport avec les aspects relatifs à l'analyse technique des données et des informations utilisées et notifiées dans les rapports biennaux actualisés par les Parties dans l'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits dans le secteur des forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations des stocks de carbone forestier et des superficies forestières	x				
II. Module de formation, dans le cadre du programme de formation de l'équipe d'experts techniques, couvrant l'analyse technique des données et des informations utilisées par les Parties dans l'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits dans le secteur des forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations des stocks de carbone forestier et des superficies forestières						
Représentation du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	1. Participation aux travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	x	x	x	x	x
	2. Bilan des activités menées par le Groupe consultatif d'experts sur la vulnérabilité et l'adaptation	x				

Résultat/produits	Activités	Calendrier de mise en œuvre				
		2014	2015	2016	2017	2018
Stratégie à long terme visant à répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I en matière de renforcement des capacités pour qu'elles puissent fournir les informations demandées, notamment le plan de gestion à long terme du Groupe consultatif d'experts et la fourniture d'une assistance technique	1. Développement de la stratégie à long terme, formulation d'observations et révision (notamment par le SBI)	x				
	2. Application des éléments pertinents de la stratégie à long terme		x	x	x	x
	3. Révision et modification, en tant que de besoin, de la stratégie à long terme			x		
	4. Examen de la possibilité d'organiser un autre atelier au niveau sous-régional/national, sous réserve de la disponibilité de ressources	x	x	x	x	x
Programme de travail quinquennal actualisé et plan de travail annuel	Révision et modification du programme de travail quinquennal, entre autres en élaborant un programme de travail spécifique pour l'année		x	x	x	x
Rapports intérimaires sur les travaux du Groupe consultatif d'experts, et communication et diffusion d'informations sur ses activités	1. Réunions du Groupe consultatif d'experts	x	x	x	x	x
	2. Activités du Groupe consultatif d'experts	x	x	x	x	x

*Abréviations:* Mécanisme international de Varsovie = Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences ou des changements climatiques, PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement, PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement, SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre, WRI = World Resources Institute.

## Annexe II

### Montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution du Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2015-2018

<i>Année</i>	<i>Montant estimatif des ressources nécessaires (Dollars des États-Unis)</i>
2015	1 292 000,00
2016	1 579 000,00
2017	1 336 000,00
2018	347 000,00
<b>Total</b>	<b>4 554 000,00</b>